

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Arrêté du 4 janvier 2010 portant ouverture d'un concours externe d'ingénieur territorial

NOR : IOCB1001892A

Par arrêté du président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne en date du 4 janvier 2010, le concours externe dans la spécialité « infrastructures et réseaux » pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux est ouvert en convention avec les centres du Lot (région Midi-Pyrénées), de la Corrèze et de la Haute-Vienne (région Limousin), de la Vienne, de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres (région Poitou-Charentes), de l'Hérault, de l'Aude, de la Lozère et du Gard (région Languedoc-Roussillon), de la Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques (région Aquitaine), au titre de l'année 2010.

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le mercredi 9 juin 2010 en Haute-Garonne.

Les dossiers de candidature pourront être retirés selon les modalités suivantes :

- retrait au centre de gestion de la Haute-Garonne du 16 mars 2010 au 14 avril 2010 de 8 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ;
- retrait par voie postale du 16 mars 2010 au 7 avril 2010, à minuit (le cachet de la poste faisant foi) ;
- préinscription sur le site internet du centre de gestion (www.cdg31.fr) du 16 mars au 14 avril 2010 (si celle-ci est techniquement possible).

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au jeudi 22 avril 2009, de 8 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures au centre de gestion de la Haute-Garonne ou par voie postale, à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

Le centre de gestion de la Haute-Garonne organise le concours externe dans la spécialité « infrastructures et réseaux » pour 23 postes.

La condition de diplôme devra être justifiée au plus tard le 15 septembre 2010.

Adresse de retrait et de dépôt des dossiers : centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne, 1, rue G.-Marconi, BP 94424, 31405 Toulouse Cedex 4.

Toute demande de dossier par voie postale devra être accompagnée d'une enveloppe au format A4 libellée aux nom et adresse du demandeur et affranchie à 2,22 €.

Tout renseignement complémentaire, notamment les conditions de candidature, pourra être communiqué sur simple demande adressée au président du centre de gestion de la Haute-Garonne ou consultable sur le site du centre de gestion (www.cdg31.fr).